









ETUDE DE CAS 3:

ENREGISTREMENT DE DONNEES DANS LE PORTAIL CENTRAL – gestion des utilisateurs

Objectif:

Comprendre le processus de création de nouveaux utilisateurs nationaux ou de modifier ceux existants

Comprendre comment attribuer différentes autorisations aux utilisateurs nationaux autorisés.

Références:

Module 4 du BCH: Recherche d'informations



ETUDE DE CAS 19:

Un journaliste cherche un article qui traite d'un mouvement transfrontière potentiel d'OGM, illégal ou non intentionnel.

RÉPONSES CLÉS

Droits des usagers (usagers nationaux autorisés) :

Les groupes et usagers seront attribuer comme suit :

Ligne 1 : Groupe 1 - Grèce

Ligne 2: Groupe 2 - Angola

Ligne 3: Groupe 3 - Andorre

Ligne 4: Groupe 4 - Comores

Ligne 5 : Groupe 5 - Bénin

Les participants doivent se connecter en tant que Point Focal National, car c'est la seule catégorie d'utilisateurs pouvant gérer les utilisateurs nationaux autorisés.

Après connection au système de formation en tant que NFP (National Autorized user – utilisateur autorisé national) les participants seront amenés à créer et modifier des utilisateurs autorisés nationaux. Les participants devront se pratiquer à attribuer différentes attributions selon les niveaux de responsabilités pour accéder au nouvel utilisateur national autorisé (NAU) :

Utilisateur National Autorisé pour toutes les informations

Expert National

Les coordonnées de l'Utilisateur National Autorisé

Utilisateur National Autorisé pour les Lois et les Réglementations

Utilisateur National Autorisé pour les Décisions

Après avoir fait l'exercice des tâches précédentes, le participant devra supprimer les Utilisateurs Nationaux Autorisés créés.

NOTE : Il est important de prendre soin de ne pas supprimer les précédents utilisateurs existants, car ils seront utilisés dans la prochaine partie de cet exercice.